



D O S S I E R D E P R E S S E

4 d e c e m b r e 2 0 2 5

Assemblée de la province Sud

La stratégie 2026 de la province Sud pour la relance et la reconstruction

À l'heure où la Nouvelle-Calédonie affronte l'une des crises économiques les plus profondes de son histoire, la province Sud continue de déployer une stratégie de reconstruction économique, sociale et territoriale fondée sur l'investissement, l'accompagnement des acteurs locaux et la protection des familles. Avec le lancement de deux nouveaux dispositifs innovants – « Sud Relance », créé pour soutenir l'investissement et la trésorerie des TPE-PME grâce à un levier financier exceptionnel, et « Sud Retour », destiné à faciliter le retour des calédoniens qui reprennent un emploi – la collectivité mobilise des outils concrets pour sécuriser l'emploi et préparer la relance.

Cette dynamique s'inscrit dans un cadre budgétaire exigeant mais maîtrisé : le **budget primitif 2026**, construit sur une assiette fiscale réaliste de 98,5 milliards de francs XFP (enveloppe actuelle abondée par l'Etat via le prêt), s'élève au total à **50,1 milliards XPF**.

Il prévoit **un effort d'investissement résolument volontariste de 10,4 milliards XPF**, en hausse de 15 %, tout en maintenant la maîtrise des dépenses de fonctionnement (-6% sur les dépenses courantes) et une épargne brute de 8,7 % pour permettre de maintenir ce haut niveau d'investissement. **Près de 54 % des crédits sont consacrés à l'enseignement, à la santé et à la protection sociale, confirmant la priorité donnée à l'humain et à son épanouissement.**

Cette ambition se traduit par des mesures fortes : renforcement du développement professionnel des enseignants, amplification de l'apprentissage de l'anglais, révision des aides à l'habitat pour soutenir les ménages et relancer le BTP, modernisation des dispositifs d'accompagnement du monde agricole, ou encore déploiement du programme culturel Micro-Folie pour offrir un accès élargi aux œuvres et à la création.

En un moment où chaque franc investi doit produire un effet réel sur la vie quotidienne, la province Sud réaffirme son rôle de collectivité de proximité, agile et capable d'agir vite, avec responsabilité et ambition.

Qu'il s'agisse de moderniser les infrastructures, d'encourager l'innovation ou de réduire les inégalités d'accès aux services essentiels, ces orientations composent une même trajectoire : celle d'une province résolument tournée vers la reconstruction, la cohésion et la relance durable.



Relance économique : la province Sud lance deux dispositifs pour l'emploi et le soutien à l'investissement

I. « Sud Relance » : un dispositif inédit pour aider les entreprises à investir et redémarrer

Les événements de 2024 ont profondément fragilisé l'économie en province Sud. Le territoire a connu une baisse de près de 15 % de son PIB, plus de 1 000 entreprises ont été touchées et 11 000 salariés ont perdu leur emploi (source ISEE 2025). Cette crise a également entraîné une chute importante des recettes fiscales (-26% par rapport à 2023), réduisant la capacité des collectivités à investir pour soutenir la relance ou à soutenir les initiatives.

Compétente en matière de développement économique, la province Sud propose aujourd'hui une réponse structurante : le déploiement du dispositif « **Sud Relance** », construit en partenariat avec Bpifrance.

Objectif : permettre aux TPE et PME de relancer leur activité ou de consolider leur structure financière pour, par exemple, acheter du stock, grâce à un prêt de 9 à 36 millions XFP, à taux fixe bonifié, sans garantie ni frais de dossier.

Deux durées d'emprunt sont possibles :

- 5 ans, dont 1 an de différé de remboursement ;
- 7 ans, dont 2 ans de différé de remboursement.

Le prêt peut financer :

- L'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à un projet de développement ;
- Des investissements immatériels (mise aux normes, formation, recrutement, prospection, communication...).

Ne sont pas éligibles : les opérations de restructuration financière, de transmission d'entreprise ou de croissance externe.

Un dispositif à fort effet de levier

L'intérêt majeur du partenariat réside dans **la capacité de la province Sud à déclencher un financement démultiplié** : Pour 1 franc engagé par la province Sud, Bpifrance injecte 2,4 francs, et la banque commerciale partenaire peut apporter 3,4 francs supplémentaires (ou via un apport interne). Résultat : **6,8 francs de financements mobilisés pour 1 franc de la collectivité**.

Cette architecture financière sécurise les entreprises, tout en encourageant les banques à accompagner des projets qui vont permettre à l'économie calédonienne de se redresser.

Le programme s'inscrira aussi dans la durée. À terme, les montants récupérés (déduction faite de la sinistralité) pourront revenir à la province Sud ou être réinvestis dans de nouveaux dispositifs avec Bpifrance.

Dotation initiale engagée : **1 milliard XFP**.

Avec « Sud Relance », la province Sud met donc en place un outil puissant, agile et sécurisant pour aider les entreprises à investir et à se projeter vers la reprise.



II. « Sud Retour » : une aide pour faciliter le retour des calédoniens

En parallèle, **la province Sud souhaite soutenir le retour des Calédoniens installés hors du territoire**, notamment ceux qui peuvent répondre à des besoins de recrutement local non pourvus.

Les entreprises peuvent faire face à une pénurie de compétences dans plusieurs métiers stratégiques, freinant leur activité et, plus largement, la relance post-crise. Certains candidats disposent d'une promesse d'embauche, mais le coût du transport bloque leur retour.

C'est pour lever cet obstacle que la province Sud crée « **Sud Retour** », une aide qui combine :

- Une aide au transport pour les personnes embauchées ;
- Une aide au recrutement pour l'employeur.

Conditions pour bénéficier de l'aide au transport

Le dispositif s'adresse aux personnes :

- Âgées de 18 ans et plus ;
- Ayant résidé en province Sud au moins 10 ans ;
- Vivant hors Nouvelle-Calédonie depuis plus de 12 mois ;
- Titulaires d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche d'au moins 6 mois, dans une entreprise dont le siège est en province Sud ;
- Ne bénéficiant pas d'une autre aide publique à la mobilité.

Assouplissement spécifique pour les métiers en pénuries : La durée minimale de résidence préalable en province Sud passe à 3 ans. Un métier est dit en pénurie lorsqu'il présente des difficultés importantes ou extrêmes de recrutement.

Montant de l'aide

La prise en charge concerne le billet aller simple vers la Nouvelle-Calédonie :

- **120 000 XFP pour la personne embauchée** ;
- **60 000 XFP par membre de la famille proche** (conjoint ou enfants à charge).

Ce dispositif a pour ambition de soutenir les entreprises, de favoriser le retour des compétences calédoniennes et d'accompagner la reconstruction économique du territoire.

Budget primitif 2026 : la province Sud maintient le cap, malgré un contexte financier fragilisé

Pour 2026, la province Sud construit son budget primitif sur une assiette de fiscalité de répartition estimée à 98,5 milliards de francs, après ajustement de la Nouvelle-Calédonie en DM3. Cette prévision reste conditionnée à l'adoption du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie, qui travaille sur une trajectoire de +1 % de recettes propres par rapport à 2025 et la mobilisation des crédits encore disponibles du prêt garanti par l'Etat d'1 milliard d'euros.

Ce septième budget de la mandature confirme une ligne directrice constante :

- **Priorité à l'investissement** ;
- **Maîtrise stricte de la masse salariale** ;
- **Poursuite de la réduction des charges courantes (-6%).**



Dans un contexte où l'évolution de la fiscalité impacte directement la marge d'investissement, l'exécutif provincial réaffirme la nécessité de maintenir un effort soutenu d'économie et d'optimisation pour maintenir le plus haut niveau possible de soutien à l'économie locale et à l'emploi.

I. Un budget 2026 de 50,1 milliards XPF

Des recettes structurées autour d'une fiscalité de répartition prudente

Le poste principal du budget provincial, les **dotations de la Nouvelle-Calédonie**, devrait représenter **25,593 milliards XPF en 2026**.

La province Sud a retenu une estimation prudente de l'assiette fiscale : 98,5 milliards XPF, PGE compris, montant arrêté lors de la dernière décision modificative votée au congrès. Ce montant pourra comme chaque année être ajusté une fois le budget primitif de la Nouvelle-Calédonie adopté par le Congrès.

La fiscalité additionnelle devrait progresser de 1 %, soit 6,3 milliards en plus, en cohérence avec le rythme des encaissements 2025. Elle pourra aussi être ajustée au budget supplémentaire.

Les transferts de l'État (DGF, DGCEC, Contrat de développement) **atteignent 8,3 milliards XPF**, soit 17 % des ressources provinciales.

Une enveloppe d'emprunt portée à 6 milliards XPF dans l'attente du résultat de l'exercice en cours

Comme chaque année, **une autorisation d'emprunt est inscrite pour équilibrer la section d'investissement**. Pour 2026, elle est fixée à **6 milliards XPF**, et sera adaptée au besoin réel de financement de l'investissement qui dépendra aussi de l'excédent toujours disponible une fois l'exercice budgétaire en cours soldé. Les autres ressources connaissent peu d'évolution, notamment les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (5 % des recettes), dont certaines ne couvrent que partiellement les missions provinciales déléguées.

La structure des recettes 2026

en millions XPF	BP 2026	BP 2025	var BP à BP	
	50 084	51 117	-1 033	-2%
1 - RECETTES				
Ressources fiscales	31 948	25 750	6 198	24%
Fiscalité de répartition	25 593	19 487	6 106	31%
Fiscalité additionnelle	6 355	6 263	92	1%
Dotations de l'Etat	8 295	7 797	499	6%
DG Etat	6 819	6 809	10	0%
OPC	1 443	832	611	73%
autres	33	156	-122	-79%
Dotations NC	2 444	12 913	-10 469	-81%
Recettes des services	583	772	-189	-24%
Recouvrements divers	813	886	-72	-8%
mvt financier	111	121	-10	-8%
communes	68	117	-50	-42%
autres	635	648	-12	-2%
Emprunts	6 000	3 000	3 000	100%

II. Un investissement 2026 résolument volontariste : 10,4 milliards XPF dès le budget primitif

La province Sud renforce son effort d'investissement, avec une hausse de 15 %, portant l'enveloppe initiale à 10,4 milliards XPF.

Objectif : **soutenir la relance économique par la modernisation des infrastructures publiques**.

7 programmes prioritaires concentrent 88 % des crédits :



- Administration : 2,2 Mds F ;
- Réseau routier : 1,7 Md F ;
- Collèges publics : 1,2 Md F ;
- Habitat : 1,1 Md F ;
- Soutien aux communes : 1 Md F ;
- Zones d'aménagement concerté : 1 Md F ;
- Soutien à l'investissement privé : 963 MF.

L'équilibre de la section d'investissement repose sur trois leviers de recettes dédiées : État, DGCEC, contrats. Le résultat disponible réinjecté lors du budget supplémentaire permettra d'ajuster positivement l'investissement provincial.

La structure des dépenses 2026

	BP 2026	BP 2025	var BP à BP
<i>en millions XPF</i>			
2 - DEPENSES			
Investissements directs	50 084	51 117	
Annuité de dette	10 357	8 999	
capital	3 756	3 768	
intérêts	3 040	2 961	
	715	807	
Fonctionnement :			
Personnel et Elus	20 939	21 382	
masse salariale	19 716	19 816	
crédits de remplacement	520	900	
indemnités, miss ^o & format ^o Elus	470	454	
autres	233	211	
Fonc des services	1 363	1 451	
Int. & subv.	12 968	13 766	
interventions	10 978	11 897	
interventions OPC	271	166	
subventions	1 719	1 704	
Mvts financiers	701	1 752	
			➔ 39% des crédits (19,7 Mds F) intéressent la masse salariale
			➔ 47% des crédits (23,3 Mds F) sont consacrés au programme d'investissement, d'interventions et de subventions

III. Un fonctionnement maîtrisé pour dégager une épargne minimale et réglementaire

La Province doit dégager l'épargne nécessaire au remboursement de la dette et aux amortissements. Sur 40,19 milliards XPF de ressources de fonctionnement, 3,5 milliards XPF sont consacrés à cette obligation, soit une épargne brute de 8,7 %.

Charges de personnel : stabilisation et ajustements ciblés

Elles intègrent notamment :

- Des dépenses qui s'imposent à nous :
 - + 60 M XPF pour la part patronale de la Caisse Locale de Retraite ;
 - + 290 M XPF pour les revalorisations portées par la Nouvelle-Calédonie sur les secteurs prioritaires notamment paramédicaux et de santé ;
- La poursuite de l'ajustement du volume de postes budgétaires en lien avec l'évolution des missions provinciales et certaines mesures ponctuelles.

Fonctionnement : - 6 %

Le budget de fonctionnement courant des services recule de 87 M XPF, grâce à de nouvelles mesures d'économies.

Dépenses sectorielles : l'humain au cœur des priorités

Les interventions et subventions représentent 12,9 milliards XPF, dont :



- 3,9 Mds F pour l'aide médicale ;
- 2,3 Mds F pour l'enseignement ;
- 2,2 Mds F pour la santé publique et les actions médico-sociales.

Toutes sections confondues, l'enseignement, la santé et la protection sociale représentent 54 % du budget provincial 2026, soit 25,2 milliards XPF, confirmant la priorité donnée à l'humain par l'Exécutif provincial.

Le vote du budget primitif 2026

Le budget est arrêté à 61,51 Mds F comprenant :

Mouvements réels :

50,08 Mds F

Mouvements d'ordre (*reclassements comptables*) :

11,43 Mds F

budget primitif 2026		Section d'investissement		Section de fonctionnement		Budget global		
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	%
Mouvements réels		9 897	13 397	40 186	36 686	50 084	50 084	
1 - DEPENSES								
Investissements			10 357			0	10 357	21%
Personnel et Elus						0	20 939	42%
Int. & subv.				12 968		0	12 968	26%
Fonc des scs				1 363		0	1 363	3%
Mvts financiers				701		0	701	1%
Annuité		3 040		715		0	3 756	7%
2 - RECETTES								
Fiscalité de répartition	1 497			24 096		25 593	0	51%
Fiscalité additionnelle				6 355		6 355	0	13%
Dotations de l'Etat	2 243			6 052		8 295	0	17%
Dotations de la NC	0			2 444		2 444	0	5%
Dotation des cnes				68		68	0	0%
Recettes des scs	82			501		583	0	1%
Recouvrements divers	75			671		746	0	1%
Emprunts	6 000					6 000	0	12%
Mvts d'ordre	8 080	4 580		3 350	6 850	11 430	11 430	
Total	17 977	17 977		43 536	43 536	61 514	61 514	

Par section :

Investissement :

17,97 Mds F

Fonctionnement :

43,54 Mds F

Dynamiser l'éducation de nos enfants

I. Renforcer les compétences professionnelles des enseignants

La réussite éducative constitue un axe central de l'action provinciale. Dans cette perspective, la province Sud a engagé une coopération avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le pôle AM-PIRIC de l'Université d'Aix-Marseille, reconnu pour son expertise dans l'innovation pédagogique et l'enseignement des savoirs fondamentaux.

Cette collaboration a pris corps avec une expérimentation lancée à la rentrée 2025 dans dix classes de CP, dédiée à l'amélioration de l'apprentissage de la lecture. Menée sur deux ans, elle repose sur des méthodes validées scientifiquement et régulièrement actualisées.

La collectivité souhaite désormais aller plus loin en inscrivant ce partenariat dans une dynamique pérenne. En travaillant en lien direct avec les chercheurs, **les enseignants du premier degré pourront bénéficier d'un accompagnement de qualité, d'une mise à disposition d'outils éprouvés et d'un accès privilégié aux dernières avancées dans le domaine de la pédagogie.**

L'objectif est clair : **donner à chaque enseignant les moyens de mieux comprendre les difficultés de leurs élèves, d'adapter leurs pratiques et d'améliorer durablement les apprentissages.**

Le développement professionnel continu des enseignants est ainsi considéré comme un levier essentiel pour garantir la réussite des élèves et lutter contre les inégalités scolaires dès le plus jeune âge.

II. Miser sur l'apprentissage de l'anglais

Située au cœur du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie évolue dans un environnement régional largement anglophone. Pour préparer les jeunes Calédoniens à y trouver leur place, l'apprentissage précoce de l'anglais devient un enjeu stratégique, à la fois éducatif, culturel et professionnel.

La convention soumise au vote propose **d'amplifier cet enseignement dans les écoles publiques primaires** grâce à un partenariat renforcé entre la province Sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le vice-rectorat.

Ce dispositif vise à **offrir aux élèves une exposition plus régulière, plus qualitative et mieux encadrée à la langue anglaise, afin d'installer des bases solides dès l'école élémentaire.**

Au-delà de l'apprentissage linguistique, cette démarche prépare les enfants à évoluer avec aisance dans un environnement régional où l'anglais domine : voyages scolaires, échanges culturels, projets éducatifs ou encore insertion professionnelle future. **Elle participe également à l'ouverture culturelle et à la construction de leur identité citoyenne dans un espace océanien pluriel.**

Pour assurer une continuité cohérente du parcours linguistique, **des liaisons école-collège seront renforcées**. Au secondaire, des cursus bilingues ou à enseignement renforcé seront proposés afin d'accompagner les élèves qui souhaitent poursuivre cet apprentissage à un niveau plus avancé.

Des mesures renforcées pour accompagner les agriculteurs et éleveurs du Sud

I. Adapter et renforcer le soutien provincial aux exploitants

La province Sud accompagne depuis de nombreuses années le développement de l'agriculture et de l'élevage, secteurs essentiels à la sécurité alimentaire, à l'aménagement du territoire et à l'économie locale. Au cœur de cet engagement figure le **DISPPAP, dispositif qui soutient les exploitants dans leurs investissements matériels, la modernisation de leurs outils de production ou encore la structuration de leurs exploitations.**

Les ajustements proposés visent à mieux répondre aux réalités du terrain et à renforcer l'efficacité des aides dans le contexte post crise de 2024.

Les principaux aménagements portent sur :

- **Le rétablissement temporaire du cumul entre aides provinciales et défiscalisation nationale**, afin de faciliter le montage financier des projets productifs et d'encourager l'investissement dans un contexte économique encore fragile ;
- **La simplification des modalités de versement**, permettant, lorsque toutes les conditions sont réunies, un paiement en une seule fois pour soutenir la trésorerie des exploitants au moment où ils en ont le plus besoin ;
- **L'intégration des baux agricoles de courte durée**, notamment ceux conclus avec l'ADRAF. La province Sud pourra désormais prendre en charge 30 % des loyers pendant cinq ans, renouvellement compris, afin de sécuriser l'accès au foncier pour les exploitants ou porteurs de projet ;
- **Un soutien spécifique aux espaces tests agricoles**, en partenariat avec l'ADRAF, pour accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs via des appels à projets dédiés ;
- **Une extension des situations ouvrant droit aux aides exceptionnelles**, notamment en cas de troubles sociaux, vols, dégradations ou actes délictuels. L'objectif est de permettre une réaction rapide du bureau de l'assemblée de province lorsque des exploitations sont fragilisées dans un contexte de crise ;
- **La clarification de l'assiette éligible**, désormais explicitement exclue de la Taxe générale sur la consommation (TGC).

Avec ces évolutions, **la province Sud confirme sa volonté d'offrir un dispositif plus réactif, mieux adapté aux enjeux actuels du monde agricole et capable de soutenir efficacement les exploitants dans leurs projets** comme dans les aléas qu'ils rencontrent.

II. De nouveaux tarifs pour la pépinière de Port-Laguerre, moteur du développement fruitier

La pépinière provinciale de Port-Laguerre occupe un rôle stratégique dans la filière fruitière calédonienne. Elle garantit un approvisionnement en plants de qualité lorsque la production privée ne suffit pas, et contribue activement à la diffusion de variétés innovantes ou améliorées.

Après les émeutes de 2024, qui ont perturbé son fonctionnement et fragilisé la filière, la pépinière relance son activité autour de **deux grands programmes structurants** :

- **Un programme d'amplification**, visant à sécuriser d'ici 2030 la production et la diffusion de matériel végétal conforme aux plus hauts standards sanitaires et génétiques. Il bénéficiera aux pépiniéristes agréés et aux producteurs de plants fruitiers ;
- **La création de parcs à bois et de vergers semenciers**, destinés à préserver les variétés issues de la Station de Recherche Fruitière de Pocquereux (SRFP) de l'IAC. Les difficultés rencontrées par cette station réduisent aujourd'hui la mise à disposition de matériel végétal fiable, notamment pour les agrumes et les avocatiers.

Dans ce contexte tendu, les professionnels se tournent de plus en plus vers la pépinière de Port-Laguerre pour obtenir du matériel végétal sain. Pour accompagner cette demande et soutenir la relance, la province Sud propose d'élargir la liste des produits pouvant être commercialisés, en intégrant :

- Les plantules ;
- Les marcottes ;
- Les semences dépulpées ou non ;
- Les boutures issues des parcs à bois, semenciers et parcs d'amplification.

Cet élargissement vise à **mieux répondre aux besoins des arboriculteurs, à sécuriser l'approvisionnement local et à faciliter l'essor d'une filière fruitière dynamique, résiliente et innovante**.

Révision de l'aide à l'habitat : accompagner les ménages et relancer le secteur du BTP

Les violences débutées en mai 2024 ont profondément bouleversé les conditions de vie des Calédoniens, fragilisé le marché immobilier, perturbé les acteurs du logement social et ralenti l'activité économique.

Face à ces défis, la province Sud a adopté, le 11 septembre 2025, une nouvelle stratégie concernant le logement et l'habitat articulée autour de cinq orientations prioritaires. L'une d'elles vise à réorienter les aides individuelles à l'habitat afin de mieux répondre à la crise, soutenir les ménages et contribuer à la relance du secteur du bâtiment.

Dans ce cadre, plusieurs évolutions du Code des aides à l'habitat sont proposées. Elles poursuivent un double objectif :

- **Maintenir un soutien efficace aux ménages souhaitant devenir propriétaires ;**
- **Soutenir les artisans et entreprises du BTP en stimulant la demande de travaux, notamment sur la rénovation en parallèle de la construction neuve.**

Aujourd'hui, l'accès à la propriété est soutenu par deux dispositifs :

- **AFAPS** : une subvention pour l'acquisition d'un logement neuf ;
- **LAPS** : un accompagnement complet (subvention + suivi administratif et technique) pour accéder à une villa clé en main.

La révision engagée par la province Sud vise à renforcer ces dispositifs et à les adapter aux réalités actuelles.

I. Ouvrir l'AFAPS à l'achat dans l'ancien, sous condition de rénovation

Jusqu'ici réservé au parc neuf, le **dispositif AFAPS sera désormais étendu aux logements anciens, à condition que l'achat s'accompagne de travaux de rénovation**. Un logement est considéré comme ancien lorsqu'il a été construit il y a plus de 10 ans.

Cette évolution permet de :

- **Faciliter l'accession à la propriété**, notamment pour les ménages attirés par des prix devenus plus accessibles dans l'ancien ;
- **Relancer l'activité des entreprises et artisans du BTP**, grâce à la demande de travaux ;
- **Encourager la rénovation du bâti existant**, en valorisant les quartiers et en luttant contre la dégradation des logements ;
- **Limiter l'étalement urbain** en encourageant la réhabilitation plutôt que la construction neuve.

Le montant de la subvention est fixé à 1,5 million XFP, pour un montant minimal de 2 millions XFP de travaux, garantissant une participation du ménage. Le coût total des travaux n'est pas plafonné, afin de laisser toute latitude au porteur de projet.

II. Revaloriser les subventions AFAPS et LAPS pour les constructions neuves

Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts du secteur du bâtiment, les montants des subventions accordées pour l'achat ou la construction de logements neufs sont ajustés :

- **2 000 000 XFP pour l'AFAPS** ;
- **2 500 000 XFP pour le LAPS**.

Ces nouveaux montants permettront d'**assurer un soutien plus adapté aux réalités du marché et de maintenir un niveau d'aide cohérent avec l'évolution des prix**.

III. Rééquilibrer la subvention dédiée aux investissements verts

Pour renforcer l'aide consacrée à l'acquisition dans le cadre de l'AFAPS, la province Sud propose un réajustement de la répartition des subventions.

La part dédiée aux investissements verts est légèrement réduite afin d'augmenter la subvention principale destinée à l'acquisition d'un logement neuf, qui passe de 1,5 million à 2 millions XFP.

Les investissements verts restent néanmoins encouragés. Ils donnent droit à :

- **1 000 000 XFP pour le LAPS** (au moins trois équipements verts) ;
- **500 000 XFP pour l'AFAPS** (au moins deux équipements verts).

IV. Adapter les plafonds de ressources pour aider davantage les familles

Pour mieux prendre en compte les situations familiales et les réalités économiques actuelles, la province Sud ajuste les plafonds de ressources permettant de bénéficier des aides à l'accession.

Les ménages comprenant deux personnes à charge ou plus bénéficient désormais d'un **plafond relevé à 4 SMG**, soit 670 408 XFP (novembre 2025).



Cet ajustement vise à **faciliter l'accès à la propriété pour les familles nombreuses**, dont les charges et le reste à vivre sont mécaniquement plus élevés.

V. Sécuriser le remboursement des avances remboursables

Une partie des aides provinciales prend la forme d'avances remboursables. Or, depuis 2018, près de 10 % de ces avances sont en impayés chroniques, un taux qui grimpe à 60 % pour les dossiers situés en terres coutumières.

Pour garantir le bon usage des fonds provinciaux et éviter ces dérives, les bénéficiaires d'une avance remboursable devront désormais fournir un justificatif de garantie : hypothèque, caution d'un organisme ou d'un tiers, ou attestation de l'organisme de tutelle.

Cette mesure vise à sécuriser le dispositif, assurer la soutenabilité financière des aides et permettre à la province de continuer à accompagner durablement les ménages.

Une culture accessible pour tous, partout

L'accès à la culture demeure un enjeu majeur pour la cohésion sociale, l'égalité des chances et le rayonnement du territoire. Afin de réduire les disparités territoriales et d'offrir à tous les Calédoniens la possibilité de découvrir des œuvres majeures, **la province Sud, en plus du pass culture entré en vigueur le 1^{er} décembre dernier, accompagne le déploiement du dispositif Micro-Folie**, un programme national innovant porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette.

I. Un outil culturel innovant et modulable

Pensée comme une « boîte à outils culturelle », la Micro-Folie repose sur un ensemble d'espaces complémentaires :

- **Un musée numérique**, qui donne accès à des centaines d'œuvres issues des plus grandes institutions culturelles françaises, internationales et ultramarines ;
- **Un espace de réalité virtuelle**, pour vivre une immersion au plus près des œuvres ;
- **Un FabLab**, dédié à la création numérique et artistique ;
- **Une scène et des espaces de convivialité**, permettant d'organiser ateliers, projections, rencontres et événements culturels.

Gratuit, flexible et accessible, **ce dispositif met la technologie au service de la démocratisation culturelle** et favorise la rencontre entre les publics et les œuvres.

II. Le déploiement de Micro-Folie en province Sud

En Nouvelle-Calédonie, où la répartition de la population et l'éloignement des communes entraînent des inégalités d'accès à la culture, **la Micro-Folie constitue un levier majeur pour renforcer l'éducation artistique**, favoriser l'inclusion et encourager la participation citoyenne. Ce projet permet :

- D'offrir aux publics éloignés un accès direct à des chefs-d'œuvre, grâce au musée numérique ;
- De valoriser les cultures locales, essentielles au vivre-ensemble ;
- De stimuler la créativité, notamment chez les jeunes, grâce à des ateliers pratiques ;
- De dynamiser les territoires, en créant des espaces de médiation et de rencontre.



Porté par le ministère de la Culture et coordonné localement par la Mission aux Affaires culturelles du Haut-commissariat, le dispositif s'articule autour de trois axes structurants :

- **Animer les territoires**, en proposant des espaces de médiation culturelle et de découverte ;
- **Diffuser la culture**, grâce à un musée numérique intégrant plus de 400 œuvres et des outils de médiation adaptés ;
- **Soutenir la création locale**, en offrant un lieu d'expression aux artistes et associations, et en participant à la vitalité culturelle des communes éloignées.

Ainsi, Micro-Folie devient un élément clé de la politique culturelle calédonienne, promotrice de dialogue interculturel et d'accès équitable à la culture.

VI. Une collection Micro-Folie dédiée à la province Sud

L'un des volets les plus ambitieux du projet consiste à **créer une collection numérique entièrement dédiée à la Nouvelle-Calédonie**.

Cette collection, conçue sous l'autorité de la Mission aux Affaires culturelles du haut-commissariat, sera réalisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire : province Sud, UNC, ADCK-Centre culturel Tjibaou, Bibliothèque Bernheim, musées communaux, associations culturelles, etc.

Elle intégrera :

- Des œuvres traditionnelles ;
- Des créations contemporaines ;
- Des arts vivants ;
- Un patrimoine naturel remarquable.

Il s'agit d'une avancée majeure : **pour la première fois, les œuvres calédoniennes, et plus largement océaniennes, seront accessibles dans un réseau national et international, offrant une visibilité inédite à l'identité culturelle du territoire**.

Pour la province Sud, cette démarche permettra notamment de valoriser :

- **La collection Costes**, riche de plus de 900 objets et tableaux ;
- **La collection dédiée à la Seconde Guerre mondiale**, qui rassemble près de 5 000 pièces.

Grâce à cette diffusion élargie, **Micro-Folie renforcera sa mission de service public : apporter la culture à tous, partout, et sous des formes adaptées aux réalités du territoire**.

* * *

Parmi les autres textes votés

Solidarité républicaine

La présidente de l'assemblée de la province Sud est autorisée à signer avec le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie la convention n°15-3120/2025 relative au dispositif dit de solidarité républicaine.

En application de la convention au versement du second octroi du PGE, **la province Sud bénéficie d'une subvention au titre du dispositif de solidarité républicaine, pour un montant total de 473 469 131 millions XFP**.



La subvention perçue au titre du dispositif dit de solidarité républicaine est destinée à **financer des actions nouvelles ou complémentaires contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie des habitants** :

- En matière sociale ;
- Dans le domaine du transport et de la restauration scolaire ;
- En faveur de la jeunesse.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

